

# ET APRÈS ? LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES LAURÉATS DE L'APPEL DES 30 !

L'Appel des 30 ! propose un dispositif d'accompagnement au cas par cas des lauréats dans 2 grands domaines d'expertise : l'ingénierie technique et réglementaire et l'ingénierie financière. Le but étant de les soutenir tout au long de la réalisation de leurs projets.

## DES PRESTATIONS D'INGÉNIEURIE TECHNIQUE ET RÉGLEMENTAIRE SUR MESURE

### Communication

Communication et promotion sur les projets retenus, puis réalisés.

### Conception urbaine et architecturale

L'équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la Métropole de Lyon, composée d'OMA (Office for Metropolitan Architecture), BASE et SUEZ ENVIRONNEMENT, conseille et assiste les porteurs de projets :

- > réalisation de fiches de lots et de cahiers des charges,
- > mission d'architecte en chef,
- > compatibilité avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU),
- > conseil en matière d'architecture industrielle et de prise en compte des risques technologiques, etc.



### Suivi administratif et réglementaire

En lien avec les services de l'État compétents (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, DDT du Rhône et DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes).

### Aménagement et viabilisation des sites

La Métropole de Lyon accompagne les porteurs de projets dans le cadre de la mise en place d'opérations d'aménagement (viabilisation, réseaux, distribution, infrastructures de desserte, etc.) sur les sites prioritaires d'implantation. Ces opérations sont réalisées à travers des Projets Urbains Partenariaux (PUP).

### Ingénierie environnementale

La Métropole de Lyon et ses partenaires mettent à la disposition des porteurs de projets leur expertise en dépollution, démolition et prise en compte des risques technologiques. LADEME apporte ses expertises en matière de dépollution. La Métropole de Lyon assiste les porteurs de projets dans le cadre des autorisations réglementaires d'urbanisme et dans la préparation de leur dossier d'autorisation d'activité.